Reçu en préfecture le 13/10/2020

ID: 038-213800717-20201006-D201005\_62-DE

COMMUNE DE CHAMP SUR DRAC DEPARTEMENT ISERE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 05 OCTOBRE 2020 N°62/2020

#### L'AN DEUX MILLE VINGT LE CINQ OCTOBRE

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 25 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. DIETRICH Francis, Maire.

<u>PRESENTS</u>: DIETRICH F., ABRAHAM-MOREL A., ARRAR P., BARET E., BOFELLI Y., CADORET S., CATTANI JL., CHABANY S., CHAUMONT L., DEUTSCH F., DIBON C., DOMINGUEZ F., DUCES E., GRENIER JM., MEDAVIT R., MILET F., MOLLARD N., SANCHEZ D., SELVE M., SERRAILLE J., VITINGER G

PROCURATIONS: PROCACCI T. à SANCHEZ D., RIOU M. à GRENIER J.M.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Laëtitia CHAUMONT est nommé secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

# FINANCES: APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT POUR L'ACHAT D'UN VEHICULE ELECTRIQUE

Monsieur Francis DIETRICH, Maire, présente au Conseil municipal le projet de d'achat de véhicule électrique, en remplacement du Kangoo électrique des services techniques, susceptibles de bénéficier de plusieurs subventions.

Le projet a été validé par le Conseil Municipal et inscrit au budget primitif 2020 pour un montant de 25 000 € TTC.

Le montant d'achat a été estimé à 14 046.90 € HT, soit 17 856.28 € TTC.

Le plan de financement prévisible s'établirait comme suit :

Dépense	14 046.90 € HT	
Recettes	14 046.90 € HT	
- DSIL (préfecture)	3 511.73 € HT	
- Région	3 000 € HT	
- Autofinancement	7 535.17 € TTC	

### Monsieur le Maire demande au Conseil :

- De valider le plan de financement du projet
- De solliciter une subvention auprès des partenaires énoncés pour leur participation d'un pourcentage total de 46% du montant HT de l'opération.

Envoyé en préfecture le 13/10/2020

Reçu en préfecture le 13/10/2020

### LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

APPROUVE le projet et son plan de financement présenté ci-dessus

AUTORISE le Maire à demander les subventions aux partenaires énoncés et à signer toutes les pièces afférentes

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jours, mois et an que dessus Pour copie conforme, CHAMP sur DRAC le 6 octobre 2020

> Le Maire, Francis DIETRICH

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture et de sa publication ou notification

TO CHAMPS OF THE CHAMPS OF THE